



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 12 Décembre 2007

Date de la convocation 04 Décembre 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à BRIGNAC
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Jean Pierre CAUCANAS, M. Philippe SALVADOR, Brignac M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, M. René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, M. Didier BOUDET, Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M Christian BILHAC, M. Jacques MONTAGNE, M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Bernard FOULQUIER, USCLAS D'HERAULT M. Gérald VALENTINI, M. Francis CAIHOL, Valmascle Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Gérard SAEZ à Mme Sylvie GOMIS M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER Mme Colette TOUILLER à M. Alain CAZORLA M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. François LIEB à M. Daniel VIALA M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO M. Bernard KHON à Mme Nicole ALESSANDRI</p>

Objet : Budget général – Décision modificative n°3

Monsieur BILHAC informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient, d'abonder le compte 6718 (charges exceptionnelles), afin de rembourser les familles des enfants qui n'ont pas pu participer aux séjours des CLSH pour des motifs dûment justifiés.

En conséquence Monsieur BILHAC propose au conseil communautaire la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement	comptes	montant
Dépenses de fonctionnement		
Autres charges exceptionnelles	6718/67/ADMPO/421	+ 615.00 €
Transports collectifs	6247/011/ADMPO/421	- 615.00 €
Total dépenses de fonctionnement		0.00 €

Monsieur le Président soumet le rapport au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. BILHAC, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative n°3 telle que présentée,

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2007 du budget général de la Communauté de Communes du Clermontois.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO.